

Voirie - Programme de travaux 1991 confiés à l'entreprise

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le budget primitif de la Ville de Besançon pour l'année 1991 comporte des sommes affectées aux travaux de voirie confiés à l'entreprise pour les montants suivants :

- d'une part au chapitre 901.10/233.00508.30300	5 300 000 F
- d'autre part au chapitre 901.10/235.00508.30400	<u>200 000 F</u>
	5 500 000 F

En réalité, en tenant compte également d'une provision de 1 400 000 F réservée du chapitre 901.10/233.00508.30300 du BP 1990 et reportée au budget 1991, le crédit total disponible s'élève à **6 900 000 F**.

A l'unanimité, la Commission n° 7 Voirie-Circulation propose au Conseil Municipal le programme suivant :

*** Aménagement de la rue de Dole** (entre l'échangeur de Saint-Ferjeux et la cité Jean Jaurès) en coordination avec les travaux de réfection de chaussée par la DDE, et avant le transfert de domanialité (réorganisation de la chaussée en améliorant la sécurité des piétons, des cycles, des accès riverains ; restructuration plus urbaine du secteur de la Bascule).

- Pose d'îlots aux carrefours	650 000 F
- Aménagement du secteur compris entre Vignerons et Ribot	2 300 000 F
- Réfection des trottoirs (y compris devant la Caserne Brun)	750 000 F
- Eclairage public	650 000 F
- Signalisation	800 000 F
- Traçage	<u>250 000 F</u>
	5 400 000 F
- Déduire participation de la DDE	<u>600 000 F</u>
	4 800 000 F

Concernant la participation financière de la DDE, une convention sera établie entre la Ville et l'Etat pour définir les modalités de versement.

*** Aménagement des deux carrefours têtes de Pont Gibelotte**

Afin d'améliorer la desserte des transports en commun, avenue Léo Lagrange, en direction de l'Université et du Campus, la circulation doit être rendue plus fluide sur cet axe. Le projet proposé concerne la suppression des feux tricolores et les aménagements suivants :

- au carrefour avec les rues Weiss et Trépillot : la pose d'un îlot central (ce qui implique la suppression des mouvements tourne à gauche) et la création d'un arrêt bus, sens entrée de Ville	350 000 F
- au carrefour avec la rue Xavier Marmier : construction d'un giratoire	<u>1 200 000 F</u>
	1 550 000 F

La mise en œuvre des enrobés de chaussée est prise en compte par le Département.

*** Aménagement de la rue Antide Janvier** 425 000 F

en coordination avec les travaux de réfection de chaussée par la DDE. Restructuration des trottoirs, des plantations, des passages piétons.

*** Participation à la cartographie** 125 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux de voirie 1991 confiés à l'entreprise
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres, à signer les marchés ou factures à intervenir, à signer le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1991
- autoriser M. le Député-Maire à signer une convention avec l'Etat concernant la participation financière de la DDE pour le projet rue de Dole
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès signature de la convention, en recettes la participation financière de la DDE au chapitre 901.10/1051.00508.30300 et en dépenses sa réaffectation au chapitre 901.10/233.00508.30300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.